

Procès-verbal du Conseil Municipal du 06 octobre 2022

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance à 20 H.30.

Étaient présents : Pascal PRIGENT, Anne-Marie HÉNAFF, Laura JAMBOU, Cécile CORMERY-RUCKLIN, Aurélien LE BOT, Sophie PATTÉE, Donaïg JOUBIN, Alain POQUET, Gwénola COLLIOU, Fabien BRIVOAL, Luc LEBRUN, Isabelle MAUGAIS, Sandrine CARIOU, Erwan PADELLEC, Carine ROUZE, Philippe LE FLOCH, Grégory GUERIN, Jean-Yves PIRIOU, Henri MORVAN, Gilles MORVAN, Chantal CULIOLI, Christophe CLERMONT, Julie CANADO et Maryline LE GRAET.

Absents excusés :

Frédéric PERROT qui a donné procuration à Donaïg JOUBIN
Magalie PORTAS qui a donné procuration à Pascal PRIGENT

Secrétaire de séance : Sophie PATTEE a été élue Secrétaire de séance.

ADOPTION du PROCES-VERBAL de la SEANCE du 29 septembre 2022

Aucune observation n'est formulée sur le procès-verbal de la séance du 29 septembre 2022. Il est adopté à l'unanimité.

AFFAIRES GENERALES – Information sur la convention cadre « Petites Villes de Demain »

Pour rappel les Communes du territoire de la CCPCAM de PONT-DE-BUIS LES QUIMERC'H, LE FAOU et CROZON font partie des lauréates du label « Petites Villes de Demain ». Cette labellisation permet aux communes de moins de 20 000 habitants qui exercent des fonctions de centralité et présentant des signes de fragilité de bénéficier de moyens de concrétiser leurs projets de territoire.

Le programme doit être inscrit dans une convention cadre « Petites villes de demain » valant convention d'opération de revitalisation du territoire (ORT). Cette convention est assortie de « Fiches action ».

Ce travail de recensement et de rédaction est engagé depuis août 2021 par Tiphaine GICQUEL, recrutée par la Communauté en qualité de Cheffe de projet PVD, au cours de réunions de travail du comité technique, du comité de pilotage et du comité de projet. Il arrive bientôt à son terme par l'approbation de la convention par le Conseil Communautaire et par les Conseils Municipaux des trois villes lauréates.

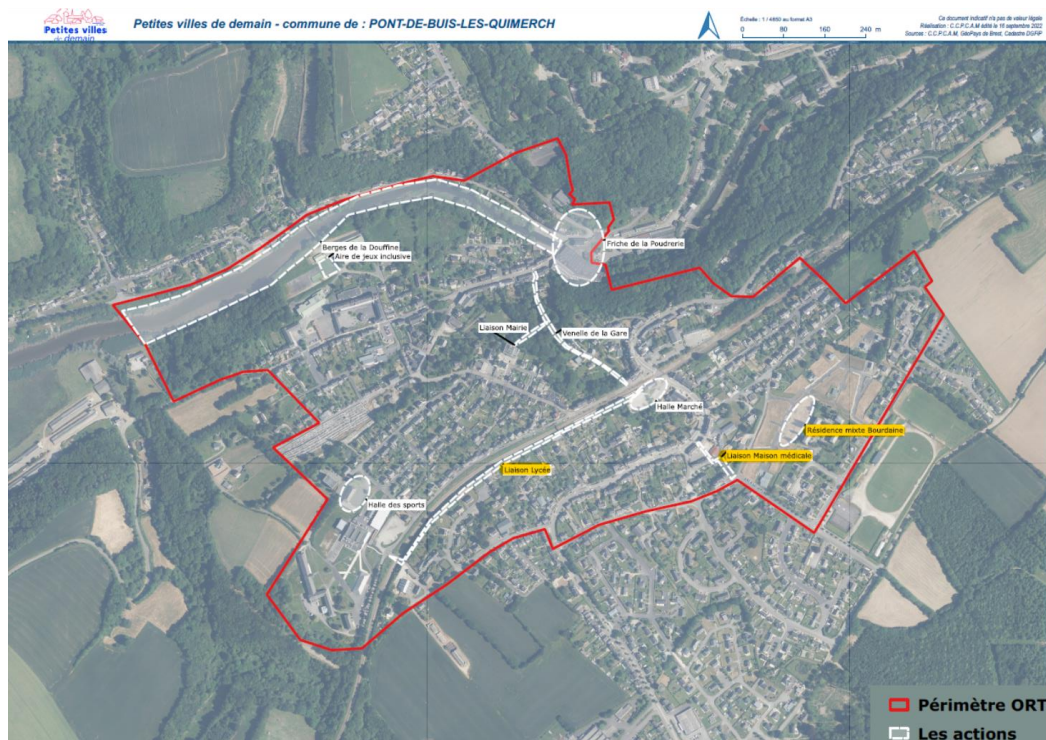
Sur initiative de Pascal PRIGENT, Maire, il a été proposé à Tiphaine GICQUEL de faire une présentation des résultats de ce travail qui devra faire l'objet d'une validation en Conseil Municipal le 20 octobre 2022.

Il y a eu dans un premier temps un rappel du calendrier. Les instances de la Communauté de Communes et des trois Villes lauréates vont délibérer entre le 10 octobre 2022 et mi-novembre ce qui permet d'envisager une signature de la convention dans le courant de la seconde quinzaine de novembre 2022.

Le contenu de la convention ORT doit s'articuler autour de 4 axes :

- Axe 1 – développer une offre attractive de logements pour tous et favoriser le renouvellement urbain
- Axe 2 – favoriser le commerce et les services de proximité et permettre l'accueil d'activités économiques
- Axe 3 – développer l'accessibilité, les mobilités et les connexions
- Axe 4 – mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et les patrimoines de toute nature
- Axe 5 – favoriser l'accès aux équipements et aux offres culturelles, touristiques et de loisirs.

Ces actions s'inscrivent dans un périmètre qui a été défini pour marquer la centralité de Pont de Buis.



Les actions de maturité suffisante qui seront inscrites dans la convention sont :

- Reconversion de la friche de la poudrerie – études préalables
- Construction d'une halle-marché
- Aménagement de la venelle de la Gare + liaison piétonne sécurisée vers la Mairie
- Etude d'aménagement des berges de la Douffine
- Aménagement d'une aire de jeux inclusive
- Construction d'une halle de sports en partenariat avec le Lycée (Conseil Régional).

Il est rappelé que la convention est un document « vivant » tout au long de la période qui va jusqu'en 2026 et que des projets annoncés actuellement au stade « en maturation » pourront être intégrés ultérieurement.

2022-99 ENVIRONNEMENT – Avis du Conseil Municipal dans le cadre de l'enquête publique sur le projet de Nobelsport

Une enquête publique a été ouverte sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société Nobelsport pour l'implantation d'une troisième presse à déshydrater et l'augmentation de la production annuelle de poudre de la poudrerie située à PONT-DE-BUIS LES QUIMERC'H.

Le projet a pour objectif de passer la production de poudre de 2 500 tonnes/an à 3 100 tonnes/an ce qui nécessite de doter le site d'une troisième presse à déshydrater. Actuellement le site de Pont-de-Buis les Quimerch produit 1/3 de la production mondiale de la poudre de chasse. A terme, avec cette extension, l'objectif est d'atteindre la moitié de la production mondiale.

Pendant la durée de l'enquête qui s'est déroulée du 26 août au 26 septembre 2022 le public a eu la capacité de consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête et a pu échanger directement avec le Commissaire enquêteur qui a tenu trois permanences en Mairie de PONT-DE-BUIS LES QUIMERC'H.

Conformément à l'article 8 de l'arrêté préfectoral prescrivant l'ouverture de l'enquête, les Conseils Municipaux des Communes de Pont-de-Buis les Quimerch, Saint-Ségal, Loperec et Port-Launay sont appelés à donner leur avis dès l'ouverture de l'enquête et au plus tard dans les quinze jours suivant sa clôture, soit dans notre cas jusqu'au 11 octobre 2022.

Le dossier a été examiné en commission environnement du 13 septembre 2022. Il a été rappelé les possibilités qui s'offrent à nous : émettre un avis favorable, émettre un avis favorable assorti de points de vigilance, émettre un avis défavorable ou s'abstenir.

A l'issue des débats lors de cette commission il restait quelques points à éclaircir.

Il a donc été proposé de convier Nobelsport à présenter son projet à tout le Conseil Municipal. Cette réunion a eu lieu le 22 septembre 2022. Elle a été suivie ce même jour par un exposé de Nathalie REY, Directrice de

l'EPAGA (Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion du bassin versant de l'Aulne) qui a émis un avis défavorable sur ce projet dans le cadre de la Commission Locale de l'Eau (CLE).

Les représentants de Nobelsport ont expliqué tout le processus de fabrication. Ils ont également rappelé les travaux qui ont été engagés ces dernières années qui ont conduit à supprimer 2 des 3 points de vigilances qui étaient consignés dans le PPRT. A l'issue de l'opération envisagée le 3^{ème} point sera également levé.

Les précisions qui étaient demandées à l'entreprise ont porté principalement sur :

- les besoins en eau de cette production,
- la poursuite de la production lorsque l'on atteint le seuil du débit réservé,
- les rejets au milieu naturel, notamment des sulfates.

La commission environnement s'est réunie à nouveau le 29 septembre 2022.

Quelques nouveaux éléments ont été présentés :

- le PNRA, également consulté dans le cadre de cette enquête publique a émis un avis favorable assorti de points d'attention
- la 3^{ème} presse à déshydrater qui sera installée est du matériel qui est reconverti de la poudrerie de BERGERAC
- les deux presses actuellement sur site seront déplacées dans un deuxième temps
- les bâtiments qui n'auront plus d'usage au terme de l'aménagement programme seront obligatoirement déconstruits par l'entreprise qui a une obligation de végétaliser l'espace ainsi libéré au titre de la compensation carbone. Ces mesures sont contrôlées par la DREAL.

Chaque membre de la commission a pu s'exprimer à l'occasion d'un tour de table.

D'une manière générale il ressort que pour les membres de la commission la Poudrerie fait partie intégrante de l'histoire de la Commune de PONT-DE-BUIS et conserve un rôle économique et social important.

Il est noté les efforts importants déjà réalisés en matière de sécurité et de mesures environnementales (installation d'un décanteur lamellaire par exemple). Les activités de la poudrerie sont strictement encadrées par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) et sont parfaitement respectées.

Au regard de ces points la Commission entend proposer un avis favorable au projet de l'entreprise NOBELSPORT soumis à enquête.

Cependant il est envisagé d'assortir cet avis favorable de points de vigilance auxquels il conviendra de porter une attention et un suivi très rigoureux :

- la maîtrise du recours à la ressource en eau prélevée dans la Douffine. Les volumes nécessaires sont augmentés avec ce nouveau projet alors que nous rencontrons des phénomènes de sécheresses fréquents et conséquents. Assurer la maîtrise de la quantité d'eau utilisée et tenter d'atteindre cet objectif en limitant les pertes de performance des réseaux
- si l'entreprise n'a plus recours aux nitrates dans son process industriel, ce dont on ne peut que se féliciter, elle utilise désormais du sulfate. La présence de sulfate dans les eaux rejetées dans le milieu naturel ne pose pas de souci majeur si le rejet a lieu en milieu salin. Le positionnement du lieu de rejet présenté dans le projet ne semble donc pas idéal et il est préconisé de le déplacer dans l'eau salée plus en aval
- l'entreprise a l'autorisation de brûler les déchets qui ne peuvent pas être traités. Bien que les rejets atmosphériques soient déjà réduits il est demandé à l'exploitant d'améliorer le traitement des fumées en fonction des évolutions permises par les technologies nouvelles.

Après en avoir délibéré il est procédé au vote.

Par 22 voix POUR, 3 voix CONTRE (Cécile CORMERY-RUCKLIN, Julie CANADO et Grégory GUERIN) et 1 ABSTENTION (Laura JAMBOU) le Conseil Municipal émet un avis favorable avec les trois points de vigilance énoncés ci-dessus.

Débats : Cécile CORMERY-RUCKLIN, Adjointe, a souhaité expliquer sa position défavorable au projet.

Après avoir reconnu l'utilité de la présentation de son projet par Nobelsport en commission qui a permis d'apporter quelques réponses elle analyse l'apport du projet sur le « bien commun ».

1 – aspect économique : Nobelsport est déjà une entreprise florissante et porter son rayonnement de 33 % à 50 % de la production mondiale n'est pas un enjeu économique si prépondérant.

2 – aspect social avec la création d'emploi n'est pas suffisante et les recrutements envisagés ne bénéficieront pas forcément à des Pont de Buisiens

3 – aspect environnemental sur la Douffine. Le processus industriel nécessite de recours important à l'eau prélevée dans la Douffine. Nous rencontrons depuis quelques années des phénomènes de sécheresse de plus

en plus sérieux et de plus en plus fréquents. Elle expose ne pas avoir été convaincue par les méthodes de calculs présentés permettant de déterminer le seuil de débit réservé en dessous duquel le prélèvement ne sera pas permis.

Pour toutes ces raisons elle explique qu'elle émettra un vote défavorable.

Laura JAMBOU, Adjointe au Maire et Vice-Présidente de l'EPAGA, expose qu'elle s'abstiendra lors du vote comme elle l'a fait lors de l'examen de cette question au sein de l'EPAGA.

Luc LEBRUN, Conseiller Municipal et Vice-Président du PNRA explique le vote Favorable assorti de réserves prononcé par le PNRA qui s'est fondé sur des raisons environnementales mais aussi socio-économiques.

COMPTE-RENDU des ACTIONS ENGAGÉES par le MAIRE au TITRE de la DÉLÉGATION CONSENTIE par le CONSEIL MUNICIPAL

COMMANDE PUBLIQUE

Date	Fournisseur	Objet	Montant TTC
23/09/2022	IKEA ENTREPRISES 78370 PLAISIR	Divers petits mobiliers pour la Médiathèque	777.64
22/09/2022	CLAUSTRE DONNARD 29590 PONT-DE-BUIS LES QUIMERC'H	Remplacement cordon sur la tondeuse John Deere	2 037.98
26/09/2022	WESCO 79141 CERIZAY	Bavoirs, draps housses et couvertures polaires pour la crèche	352.58
23/09/2022	PUM 29200 BREST	Fournitures pour busage Vieux Bourg	5 791.91
26/09/2022	LABOCEA 29000 QUIMPER	Prélèvement de contrôle des eaux usées	1 440.00
26/09/2022	LIBRAIRIE GWENNILI 29590 LE FAOU	Divers ouvrages pour la Médiathèque	363.67
26/09/2022	SARL OUESTYBUS 29140 TOURCH	Déplacement de l'espace jeunes à Brest (laser game)	320.00
27/09/2022	CLAUSTRE DONNARD 29590 PONT-DE-BUIS LES QUIMERC'H	Pneus pour la tondeuse	448.50
27/09/2022	BRANELLEC LEFEBVRE SIGNALISATION 29490 GUIPAVAS	Pose de la glissière autour du pump park	4 752.00
27/09/2022	CDL SIGNALISATION 29490 GUIPAVAS	Divers marquages pour les priorités à droite	1 598.52
27/09/2022	BRANELLEC LEFEBVRE SIGNALISATION 29490 GUIPAVAS	Pose de glissières haut Grand'rue	6 766.80

QUESTIONS DIVERSES

NEANT

INFORMATIONS DIVERSES

Pour répondre à la question posée par Gilles MORVAN, Conseiller Municipal, lors du dernier Conseil Municipal Laura JAMBOU, Adjointe au Maire en charge de la voirie, indique que les diverses interventions nécessaires à l'instauration des priorités à droite et de la zone 30 rue de Quimper se sont élevées à 10 500 € (recouvrement de l'ancienne signalisation au sol, création de nouvelles, modification des signalisations verticales).

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 H.00.

Le Secrétaire de séance	Le Maire
Sophie PATTEE	Pascal PRIGENT